Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

ADJOINT DU DIRECTEUR DE CENTRE SNU, CONSEILLER EDUCATIF

INTITULE DU POSTE :

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

CATEGORIE: **POINTS NBI :**

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

☐Poste vacant ☐Poste susceptible d'être vacant ☒Création

Date souhaitable de prise de fonction : 1er avril 2020

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : **Adresse :**	**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS** CENTRE ADMINISTRATIF ROMIEU, RUE PASTEUR, BP 9028 04990 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
Localisation géographique : ADRESSE :	**CENTRE PEP 83 CHANTEMERLE** QUARTIER CHANTEMERLE 04140 SEYNE LES ALPES

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : ADJOINT DU DIRECTEUR DE CENTRE SNU, CONSEILLER EDUCATIF

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 30 CADRES ET 150 VOLONTAIRES PAR SEJOUR

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : VACATIONS, OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3ème ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3ème, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Dans le département des Alpes de Haute-Provence, le SNU se déclinera ainsi :

- deux « séjours de cohésion » de 12 jours environ, du 1er juin au 12 juin 2020 et du 22 juin au 03 juillet 2020, destinées à 150 jeunes volontaires au maximum par séjour, âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020, organisé sous la direction du Préfet du département des Alpes de Haute-Provence;
- une « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la phase de cohésion en juin 2020, aura lieu au cours de l'année scolaire 2020/2021, dans les départements de résidence des volontaires ;

Dans le département des Alpes de Haute-Provence, un CODIR pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission nationale SNU.

Un centre d'hébergement abrite les séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur proposition du préfet de département et de l'IA-DASEN. Dès sa nomination, il intègre le CODIR départemental pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des séjours. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses misions par deux adjoints :

- un adjoint d'encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint conseiller éducatif, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 30 CADRES ET 150 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

L'adjoint, conseiller éducatif, seconde le directeur de centre dans sa mission éducative et pédagogique. Il œuvre plus spécifiquement dans la préparation et la mise en œuvre des activités qui relèvent du bloc des bilans personnels et des modules collectifs de formation. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

1. La préparation du séjour de cohésion

Pour chacun des bilans et des modules collectifs de formation, le conseiller éducatif identifie et mobilise les intervenants, décline localement le cahier des charges des modules, rappelle les objectifs pédagogiques, les volumes horaires et fait mettre en œuvre, en matière d'activités, le projet départemental approuvé par la Mission SNU.

Il organise, en amont du séjour, le stage de formation des tuteurs de maisonnée et la journée d'information des intervenants. Pour ces deux activités il se fonde sur le cadre fourni par la Mission SNU.

2. La définition de l'emploi du temps et le suivi des activités

Il construit l'emploi du temps et le propose au chef de centre du séjour de cohésion. Il le diffuse aux intervenants et s'assure de son application.

A l'occasion des activités et des bilans, il identifie les volontaires qui nécessiteront une prise en charge dans la durée au plan pédagogique, médical ou social et, en lien avec le directeur de centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.

3. La mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU

Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite il fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active qui proscrit systématiquement les présentations trop scolaires et descendantes. En amont du stage et en lien avec les ressources locales, il aura identifié avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte, les visites de sites, etc. à mettre en œuvre.

En lien avec l'adjoint conseiller encadrement, il veille à ce qu'une pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

☐ Les autres services de la direction	☒ Les services déconcentrés	☒ D'autres ministères
☐ Les agents du ministère	☐ Les cabinets ministériels	☒ D'autres acteurs publics
☒ Les autres directions	☒ Le secteur privé	☐ Des organismes étrangers

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

☐ Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
☐ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale

☒ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

- Expérience préalable dans la direction d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire.
- Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation.
- Psychologie et sociologie des adolescents.
- Techniques de management.
- Dispositifs d'aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoins particuliers.
- Connaissance de l'organisation de l'État, des administrations dans son département et des collectivités locales.

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

- Sens des relations humaines.
- Capacité au leadership et maîtrise de soi.
- Autorité et rayonnement.
- Capacité à animer des équipes.
- Sens de l'initiative.
- Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés.
- Gestion de conflits.

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

GAZELE Caroline
Chef de projet départemental SNU
Inspectrice de la jeunesse et des sports, chef du service jeunesse, sports et vie associative
DDCSPP des Alpes de Haute-Provence
04.92.30.37.65
06.03.41.32.92
Caroline.gazele@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Ddcspp-snu@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le lundi 27 janvier 2020 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste.

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2020 ».

Des entretiens individuels de recrutement auront lieu fin janvier- début février 2020. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.